



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Déclaration de Politique Monétaire pour le Quatrième trimestre 2023

La conjoncture économique actuelle pose des défis considérables à la stabilité des prix tout en exigeant des politiques visant à soutenir l'économie. En effet, la BRB comme les autres banques centrales, est actuellement confrontée à la délicate mission de concilier deux objectifs souvent contradictoires : stabiliser l'inflation et stimuler l'activité économique.

Bien que nous reconnaissons la nécessité de fournir un stimulus économique, nous pensons que la meilleure façon d'aider l'économie pour le moment est la stabilisation des prix pour contenir les pressions inflationnistes sur la stabilité de la monnaie Burundaise.

A cet effet, en date du 21 novembre 2023, le Comité de Politique Monétaire s'est réuni pour analyser la tendance économique internationale, régionale et nationale.

Selon les Perspectives Economiques Mondiales du FMI du mois d'octobre 2023, la croissance économique mondiale devrait ralentir, passant de 3,5% en 2022 à 3,0% en 2023, et à 2,9% en 2024. Ce ralentissement serait dû d'une part à la persistance des conséquences de la pandémie du Covid-19 et de la guerre en Ukraine, d'autre part.

Au niveau régional, la croissance de l'Afrique subsaharienne est estimée à 3,3% en 2023 contre 4,0% en 2022. Ce ralentissement est lié à la persistance des facteurs de vulnérabilité, notamment une forte inflation dans certains pays, la hausse des taux d'intérêt mondiaux, la pression sur les taux de change et la pénurie des sources de financement.

Au Burundi, les prévisions initiales du cadrage macroéconomique national montrent que l'activité économique pourrait s'accélérer en 2023 comparée à l'année passée (3,0 contre 1,8% en 2022), grâce surtout à l'amélioration de l'activité dans les secteurs primaire (1,5 contre -1,5%) et secondaire (4,8 contre 2,7%).

Cependant, les développements macroéconomiques récents révèlent une persistance des pressions inflationnistes qui pourraient affecter négativement les

prévisions initiales et ainsi aboutir à une performance économique moins importante que prévue.

En effet, l'inflation globale s'est établie à 27,2% au troisième trimestre de 2023 contre 19,8% au même trimestre de 2022. Toutefois, on observe une tendance baissière par rapport au trimestre précédent (27,2 contre 29,5%), essentiellement grâce à la diminution de l'inflation alimentaire (36.8 contre 43.9%).

De même, l'inflation sous-jacente poursuit une tendance baissière. Elle est passée de 19,3% au second trimestre de 2023 à 18,8% au troisième trimestre en moyenne annuelle, grâce en partie à la mise en œuvre de la politique monétaire restrictive.

Au niveau monétaire, la base monétaire a augmenté de 3,7% par rapport au trimestre précédent, en liaison avec l'augmentation des avoirs intérieurs nets (12,7%). La masse monétaire s'est accrue de 4,4% de la fin d'un trimestre à l'autre.

Au niveau des finances publiques, le total des recettes a augmenté de 14,0% au troisième trimestre 2023 par rapport à celui du même trimestre 2022, grâce principalement à la mise en place du système de déclaration et paiement en ligne des impôts et taxes par l'OBR.

Les perspectives de l'économie nationale restent optimistes bien que sujettes à des incertitudes notamment :

- La tendance à la baisse de la croissance mondiale suite aux conflits géopolitiques pouvant être sources de disfonctionnement des chaînes d'approvisionnement.
- Une baisse de la demande à l'échelle internationale due en partie aux restrictions des conditions monétaires dans la plupart des pays pour faire face aux pressions inflationnistes.

Sur base de ces évolutions, le Comité de Politique Monétaire reconnaît la nécessité cruciale de mettre en œuvre une politique monétaire efficace pour stabiliser l'inflation. Dans cette optique, la Banque Centrale s'engage à adopter une approche prudente et adaptative pour assurer la stabilité des prix en priorité malgré le besoin de stimulation de l'activité économique.

Pour y arriver, la Banque de la République du Burundi annonce les mesures suivantes :

1. Le maintien d'une politique monétaire restrictive, tout en continuant à refinancer l'agriculture et l'élevage ;

2. L'adoption du taux directeur comme un nouvel instrument de politique monétaire. Ce taux directeur est fixé à 10% pour le quatrième trimestre 2023

En rapport avec la politique de change, la BRB s'engage à poursuivre le processus de libéralisation du marché de change. Ainsi la Banque Centrale va transférer les comptes en devises des ONG et autres entités privées aux banques commerciales à partir du 1 janvier 2024.

En outre, la BRB s'engage à suivre de près les évolutions économiques internationales, régionale et nationale en vue de prendre les mesures appropriées au moment opportun.

Enfin, la Banque Centrale va maintenir la concertation des parties prenantes pour trouver des solutions ensemble à certains défis et, elle va maintenir une communication transparente et continue avec le public et les acteurs économiques. Des indications claires sur l'évolution de la conjoncture économique, seront régulièrement fournies pour guider les attentes du marché.

Fait à Bujumbura, 1^{er} Décembre 2023

Edouard Normand BIGENDA KO



Gouverneur